

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Voyage aux USA : quelles sont les formalités (passeport, Esta, visa... ?

Les formalités pour se rendre en un séjour inférieur à 90 jours de type de passeport que vous avez dans tous les cas, votre passeport doit être valide pendant toute la durée de votre séjour.



Si vous avez un passeport français ou que vous êtes européen et que vous partez aux USA pour une durée inférieure à 90 jours, vous n'avez pas besoin de visa.

En revanche, avant de partir, vous devez solliciter une autorisation de voyage électronique de voyage (Esta).

La demande d'Esta est gratuite.

En général, la décision est prise dans les 72 heures qui suivent votre demande.

La délivrance de l'Esta est gratuite.

L'Esta est valable 2 ans à compter de sa délivrance aux États-Unis. Vous n'avez pas besoin d'une nouvelle autorisation si votre passeport expiré et que l'autorisation n'est pas expirée à la date d'expiration.

À noter

Si vous arrivez aux États-Unis par la route ou par le train (via le Canada ou le Mexique), l'Esta est exigée. Ainsi, vous devez recevoir une autorisation de voyage électronique avant de demander l'admission aux USA et continuer à payer les frais I-94W de 6 \$, sauf si vous entrez dans la période d'admission de 90 jours.

Toutefois, vous devez être en possession d'un visa apposé sur votre passeport français par les autorités américaines avant votre départ si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez une double nationalité avec certains pays et/ou vous y avez voyagé après février 2011
- Vous vous êtes rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ou vous avez l'intention d'y aller avant d'entrer aux États-Unis.
- Vous vous rendez aux USA en bateau ou en avion privé en passant par Porto Rico ou par les îles vierges américaines

Il est vivement recommandé de contacter l'ambassade ou le consulat des États-Unis **préalablement à votre départ**.

Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat des États-Unis en France](#)

À noter

L'obtention du visa peut prendre plusieurs semaines.

[Demande d'une autorisation de voyage aux États-Unis \(Esta\)](#)

Vous avez besoin d'un visa quel que soit le type de voyage (touristique, professionnel ou simple transit sur le sol américain)

Pour l'obtenir, vous devez faire la demande auprès de l'ambassade des États-Unis .

Questions – Réponses

Comment savoir quel est le modèle de mon passeport ?

Peut-on obtenir un passeport gratuitement ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

Passeport en urgence : passeport temporaire pour un majeur

Pour en savoir plus

Ai-je besoin d'un visa pour les Etats-Unis ?

Source : Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

Procédure de demande de visa – Séjour temporaire aux États-Unis

Source : Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

Questions-Réponses sur le visa de séjour temporaire aux États-Unis

Source : Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

Conditions d'entrée et de séjour aux États-Unis

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Parafe : passage rapide des frontières

Source : Aéroports de Paris (Charles de Gaulle, le Bourget et Orly)

Validité du passeport

Source : Ambassade et consulats des États-Unis d'Amérique

Où s'informer ?

Ambassade ou consulat des Etats-Unis en France

Services en ligne

Téléservice : Demande d'une autorisation de voyage aux Etats-Unis (Esa)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

FIL INFOS



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS



Du 20 JUIL

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS